



Prostitution à Brandebourg

Ce qu'il faut savoir

La prostitution n'est pas un crime



La prostitution non déclarée n'est pas une infraction pénale si vous êtes autorisé(e) à travailler en Allemagne. Cependant, elle constitue une infraction administrative.

Une infraction administrative est une violation mineure de la loi, sans dommages significatifs, qui peut être sanctionnée par une amende imposée par les autorités compétentes.

Si vous exercez le métier de la prostitution, il est obligatoire de vous inscrire auprès de l'office de la santé et de l'ordre public. Cet enregistrement est gratuit.

Si vous avez besoin d'aide anonyme et confidentielle, vous pouvez contacter l'organisation non gouvernementale IN VIA

WhatsApp: +49 163 67 80 33 8

Téléphone: +49 157 87 81 89 00

Email: streetwork@invia-berlin.de

Web: www.invia-streetwork.de



Pour plus d'informations, scannez le code QR disponible sur cette page et regardez la vidéo explicative qui y est associée.



Éditeur:

Ministerium für Gesundheit und Soziales

Henning-von-Tresckow-Str. 2–13, 14467 Potsdam

mgs.brandenburg.de

Crédit photo: Anja von Kampen, visionX; Freepik; Création: eckedesign, Potsdam;

Imprimé: LGB Potsdam; Édition: 250 Exemplaires; Décembre 2024